



Paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption

Lundi 31 mars 2025

Madame, Monsieur, chers paroissiens, chères paroissiennes,

En 2024, votre générosité a permis une augmentation de la collecte du denier de 5,8 % par rapport à 2023. Vous avez été 400 donateurs à contribuer au fonctionnement de notre paroisse et plus globalement à celui de notre diocèse et de l'Église. Votre générosité nous donne confiance dans notre capacité à nous engager dans de nouveaux projets au service de notre mission d'évangélisation.

Comme chaque année, nous vous sollicitons pour « le Denier de l'Église ».

Je me permets de rappeler en particulier à ceux (nouveaux paroissiens, jeunes...) qui reçoivent pour la première fois cette lettre de lancement du denier quelques points :

Notre paroisse ne vit que grâce à vos dons et notamment le Denier de l'Église qui en représente les 2/3. Comme un foyer ou une association, nous devons couvrir nos dépenses par des ressources, et dégager un résultat positif qui nous permet d'investir pour notre avenir. Vous pourrez consulter en annexe le compte de résultat 2024.

Le denier n'est pas un simple don à une association caritative mais une contribution indispensable au fonctionnement de l'Église dont nous sommes membres, et qui nous sert.

Nous sommes membres de l'Église par notre foi, par notre participation aux messes dominicales, aux célébrations à chaque étape de la vie, baptême, première communion, profession de foi, confirmation, mariage, obsèques. Et si nous en sommes membres, participer financièrement ne peut pas être facultatif.

Quelle doit être notre contribution ? Chacun donne selon ses moyens, et en évaluant en conscience l'importance que l'Église représente pour lui, par exemple, comme le suggère l'Église 1% de ses revenus ou une ou deux journées de revenu (en 2024 le don moyen par donateur est de 561 €).

Et maintenant comment faire ?

- Si vous souhaitez contribuer au denier, vous trouverez les modalités pratiques en annexe.
- Si vous êtes prêts à mettre en place un prélèvement mensuel, cela facilite la gestion de la paroisse. **Pour ceux qui ont déjà opté pour ce mode de don, vous pouvez à tout moment en revoir le montant en écrivant à l'adresse dde@diocese.92**
- Si vous pensez qu'il faut démultiplier cette démarche, transmettez cette lettre à vos amis, à vos voisins.
- ... et n'hésitez pas à me faire part de vos propositions pour la paroisse ou de vos réactions sur ce que vit la paroisse ou plus globalement notre Église.

D'avance, je vous remercie de votre soutien à l'Église pour qu'elle continue sa mission à Meudon et au-delà.

Père Yannick, votre curé, et le Conseil Économique.

Comptes 2024 de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption

(Euro)	Comptes 2024	Comptes 2023	évolution 2023/2024 en %
Denier	224271	211900	5,80%
Quêtes	64793	59972	8%
Baptêmes, caté, mariages, obsèques	29461	37204	-20,8%
Autres (troc, cierges, offrandes)	8381	7279	15,10%
Mise à disposition des Tybilles	30620	30260	1,20%
Total recette	357526	346614	3,10%
Frais de personnels (prêtres et laïcs)	98969	81145	22%
Bâtiments (entretien, travaux)	30353	28698	5,80%
Eau, gaz, électricité	25288	29591	-14,5%
Événements et cultes (pots, concerts...)	14346	7907	81,40%
Autres frais de fonctionnement	18999	18909	0,50%
Frais de gestion	187956	166251	13,10%
Caisse solidarité diocèse	40000	30000	33,30%
Dotation aux amortissements et provisions	12629	10439	21%
Contribution aux charges du diocèse	61452	59772	2,80%
Aumônerie de l'Enseignement Public	18000	18000	0%
Total charges d'exploitation	324268	288305	12,50%

Comment donner ?

- Vous pouvez donner en flashant le QRCode :



- Vous pouvez donner sur le site www.nda-meudon.fr par carte bancaire ou en mettant en place un prélèvement automatique.
- Vous pouvez aussi adresser un chèque ou des espèces au secrétariat paroissial mais nous recommandons les dons par carte bancaire ou par prélèvement qui facilitent la gestion. Vous trouverez ci-dessous l'imprimé à renseigner pour les chèques et les espèces.



Paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption

Versement au denier de l'Église 2025

Bulletin à retourner avec votre contribution par chèque ou en espèces, dans une enveloppe à remettre au presbytère ou à la quête.
Chèque à l'ordre de "Paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption".

M. Mme Mlle

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Email *

Téléphone *

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

Je souhaite le recevoir par mail

Je souhaite le recevoir par courrier

* facultatif, mais très utile pour la paroisse qui s'engage à n'utiliser ces informations que pour ses propres activités.

Acceptez-vous de recevoir du courrier par mail ?

Oui

Non

Montant du don :

Chèque Espèces

Date :

Signature :

Conformément à la loi « informatique et libertés » et dans le cadre du Règlement Général pour la protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit ou obtenir communication des informations vous concernant que nous conservons, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la paroisse.